

**Assemblée générale**

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Distr. générale
2 décembre 2022
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 10^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 6 octobre 2022, à 15 heures

Président : M. Venancio Guerra (Vice-Président) (Portugal)
Puis : M. Blanco Conde (République dominicaine)

SommairePoint 26 de l'ordre du jour : Promotion des femmes (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

22-22943X (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Blanco Conde (République dominicaine), M. Venancio Guerra (Portugal), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 26 de l'ordre du jour : Promotion des femmes
(suite) (A/77/38, A/77/136, A/77/229, A/77/292, A/77/302 et A/77/312)

1. **M^{me} Ojeda Tapia** (Chili) dit que le Gouvernement chilien a pris des mesures au niveau national pour favoriser la participation des femmes à la vie politique ainsi que leur autonomisation économique, telles que le quatrième plan pour l'égalité et l'équité entre les sexes (2018-2030), qui est un instrument visant à éliminer toute forme de discrimination arbitraire à l'égard des femmes. Il s'emploie également à renforcer la réglementation en matière d'égalité des sexes et à mettre fin à l'imposition de conditions de travail et de rémunération inégales dans le secteur du travail domestique. En outre, conscient de l'importance que revêt la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, le Gouvernement chilien a mis en œuvre un système de prise en charge, de protection, de recours et d'aide juridictionnelle à l'intention des femmes victimes de violence domestique.

2. La délégation chilienne exprime l'espoir que les États Membres saisiront l'occasion offerte par la présente session pour apporter une réponse internationale ambitieuse à l'éventail de violences multiples et interdépendantes de discrimination et de violence à l'égard des femmes. La violence véhiculée par les technologies de l'information et des communications (TIC) mérite une attention particulière, car des études ont montré que la violence en ligne pouvait être aussi préjudiciable que d'autres formes de violence. Afin d'être en mesure d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres doivent également plaider en faveur d'un rôle élargi des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques liées à l'égalité des sexes. Malgré l'adoption récente par l'Assemblée générale d'une résolution sur la Journée internationale des femmes dans la diplomatie, seuls 21 pays ont actuellement une femme chef d'État et de gouvernement.

3. **M. Boucault** (France) dit que les conflits et crises au niveau mondial mettent en péril les progrès réalisés en matière de droits des femmes et des filles. La répression brutale menée par les forces de sécurité à l'encontre des femmes en République islamique d'Iran est particulièrement odieuse. La France refuse de rester les bras croisés et va mener des actions concrètes à

travers une diplomatie féministe. En juin 2021, elle a organisé, aux côtés du Mexique et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Forum Génération Égalité, au cours duquel 40 milliards de dollars d'investissements ont été mobilisés pour soutenir l'égalité des genres dans le cadre d'un plan d'action quinquennal. La France a pleinement respecté tous les engagements qu'elle a pris au titre de ce programme en contribuant à hauteur de 400 millions d'euros à la promotion de la santé sexuelle et reproductive des femmes pour la période 2021-2025. Elle continuera à défendre fermement le droit à l'avortement et le droit d'une femme à disposer de son corps, qui sont des droits fondamentaux.

4. La France a adopté en juin 2021 son troisième plan d'action national relatif au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et exprime l'espoir qu'il servira d'exemple à d'autres pays. Elle soutient fortement la société civile, notamment les associations féministes, pour lesquelles elle a lancé un fonds de soutien doté d'une enveloppe de 120 millions d'euros. Elle a versé 6,2 millions d'euros au Fonds mondial pour les personnes rescapées, qui aide les victimes de violences sexuelles liées aux conflits. En outre, la délégation française encourage tous les États Membres à ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

5. **M^{me} Saleem** (Pakistan) dit que son pays demeure résolu à promouvoir l'autonomisation des femmes dans tous les domaines et dans les sphères économiques, sociales et politiques. Les femmes pakistanaïses sont donc représentées à des postes clefs de la fonction publique Première Ministre ou juge auprès de la Cour suprême, et occupent également des postes de commissaires de district, de policières, de générales de l'armée, de pilotes de chasse et de soldates du maintien de la paix. Alors qu'environ 23 % des diplomates du Pakistan sont des femmes, le Gouvernement espère atteindre l'objectif de la parité femmes-hommes dans les postes diplomatiques au cours des prochaines années.

6. La série de chocs qui ont ébranlé le monde ces dernières années, notamment ceux liés aux changements climatiques, ont touché de manière disproportionnée les pays en développement et ont eu un impact plus important sur les femmes et les filles. Le Pakistan a connu la pire catastrophe naturelle de son histoire, des inondations d'une ampleur épique ayant touché plus de 33 millions de personnes, dont 6 millions ont eu besoin d'une aide humanitaire immédiate, et occasionnant des dégâts estimés à 30 milliards de dollars. Parmi les

personnes touchées, plus de 1,6 million sont des femmes en âge de procréer et plus de 100 000 sont des femmes enceintes ayant besoin de services de santé urgents. Sachant que plus de la moitié des producteurs alimentaires au Pakistan sont des femmes et qu'elles gèrent environ 70 % du cheptel, il s'avérera impossible de venir à bout de la menace que représentent les changements climatiques si on ne donne pas aux femmes des moyens d'action et si leurs points de vue et leurs apports ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des politiques de réduction des risques de catastrophe.

7. **M. Tun** (Myanmar) dit que les droits des femmes et des filles sont au centre des préoccupations du Gouvernement civil élu du Myanmar, comme en témoignent la mise en œuvre d'un plan stratégique national sur la promotion des femmes, la création d'une commission parlementaire sur les droits des femmes et des enfants et l'élaboration d'un projet de loi sur la protection des femmes contre la violence. En février 2021, cependant, ces avancées notables ont été réduites à néant par la junte militaire illégale. Dès les premiers jours du coup d'état, les militaires ont détenu, torturé et tué des femmes et des filles pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression. Les militaires ont utilisé des méthodes révoltantes à leur égard, telles que le recours à l'artillerie, aux frappes aériennes, aux perquisitions, à l'incendie de villages, à la capture et au meurtre aveugles de membres de la communauté. Ils ont arrêté des femmes et des enfants innocents, ou les ont pris en otage, lorsqu'ils ne trouvaient pas la personne qu'ils recherchaient, et ont utilisé les femmes et les enfants enlevés comme boucliers humains, en violation du droit international.

8. Depuis le coup d'état, la traite des femmes, qui avait considérablement diminué ces dernières années, a refait surface en tant que problème majeur. Les espaces publics et urbains sont devenus dangereux pour les femmes, car elles sont victimes de violence sexuelle, de harcèlement et d'enlèvements dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Compte tenu du non-respect de l'état de droit qui prévaut dans le pays, la population du Myanmar n'a pas d'autre choix que de se protéger en gardant le silence et en sollicitant continuellement l'aide de la communauté internationale, tout en restant fermement déterminée à mettre fin à la dictature militaire, quel qu'en soit le prix. De nombreuses vies, au nombre desquelles figurent des femmes, ont déjà été sacrifiées à cette fin. Des mesures urgentes et résolues visant à mettre fin aux violations du droit international et aux crimes commis contre les femmes doivent être prises immédiatement et doivent être formulées par la communauté internationale. L'intervenant exhorte les

États Membres et le système des Nations Unies à venir en aide au peuple du Myanmar afin d'éviter de nouvelles pertes de vies humaines.

9. **M. Suleiman** (République-Unie de Tanzanie) dit que le Gouvernement tanzanien s'emploie à mettre en œuvre divers programmes visant à autonomiser les femmes, à élargir leurs perspectives économiques et à réduire la pauvreté, et qu'il est en bonne voie pour atteindre l'objectif de développement durable n° 5. Il accorde des prêts à des conditions favorables aux cheffes d'entreprise et organise des cours de formation à l'intention des femmes pour qu'elles puissent acquérir les compétences nécessaires qui leur permettront d'améliorer leur sort. Dans le secteur public, plusieurs ministères sont dirigés par des femmes, l'Assemblée nationale est présidée par une femme, un tiers des parlementaires sont des femmes et le nombre de femmes juges dans le pays a augmenté, passant à près de 50 %. De nombreux cadres du secteur privé sont des femmes.

10. La Journée zéro discrimination est célébrée le 1er mars de chaque année en Tanzanie afin de sensibiliser le grand public aux lois, attitudes et pratiques discriminatoires qui ont un impact négatif sur les femmes et les filles. Le Gouvernement tanzanien a adopté divers règlements et a mené d'importantes campagnes d'information auprès du grand public visant à attirer l'attention sur la discrimination qui s'exerce à l'encontre des femmes et des filles. Il a également mis en place plus de 20 centres polyvalents destinés à fournir des services complets aux rescapées de la violence fondée sur le genre et plus de 450 services d'accueil dans les commissariats de police du pays pour traiter les cas de violence à l'égard des femmes et des enfants. Le pays a également fait de grands progrès dans la lutte contre la mortalité maternelle et infantile et les fistules obstétricales, en veillant à ce que 81 % des femmes enceintes aient accès à des établissements de santé. Les mutilations génitales féminines ont été criminalisées et sont considérées comme une violence à l'égard des femmes, et le Gouvernement tanzanien a mis en œuvre une stratégie nationale de lutte contre cette pratique pour la période 2019-2022. En 2019, la Tanzanie a adhéré à un plan d'action transfrontalier pour les pays d'Afrique de l'Est afin de lutter contre les effets des mutilations génitales féminines qui transcendent les frontières.

11. **M^{me} Gashu** (Japon) dit que la référence qu'a faite le Représentant de la République populaire démocratique de Corée au Japon, à la 9e séance de la Troisième Commission (A/C.3/77/SR.9) est erronée, sans fondement et inacceptable.

12. En juin 2022, le Japon a élaboré une politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes qui comprend les quatre piliers suivants : améliorer l'autonomisation économique des femmes, créer une société dans laquelle les femmes pourraient vivre avec dignité et fierté, renforcer la participation des hommes à la vie familiale et aux activités communautaires, et accroître le nombre de nominations de femmes à des postes de responsabilité. Depuis 2014, le Japon accueille l'Assemblée mondiale des femmes afin de favoriser les échanges de vues entre les principaux experts sur les enjeux complexes qu'implique l'égalité des genres. Le Japon continue à soutenir ONU-Femmes sur le terrain. Au cours de la semaine de réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, le Premier Ministre du Japon s'est fait le champion de HeForShe, une initiative d'ONU-Femmes visant à créer un front visible et uni en faveur de l'égalité femmes-hommes. Le Gouvernement japonais a également prévu une enveloppe de quelque 13,8 millions de dollars, notamment pour soutenir l'autonomisation économique au lendemain de la pandémie et le rôle mobilisateur des femmes et des filles en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité continue de revêtir un caractère prioritaire pour le Japon, et il a toujours soutenu l'action de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, qui s'emploie à autonomiser les femmes et les filles touchées par les conflits au Moyen-Orient et en Afrique, et à renforcer l'efficacité de la protection qu'accorde le système judiciaire aux victimes de violences sexuelles commises en période de conflit.

13. **M^{me} Alonso Giganto** (Espagne) dit qu'on assiste à une régression des droits des femmes, comme en témoignent les restrictions imposées en Afghanistan depuis l'arrivée au pouvoir des Talibans. Les conflits armés, l'urgence climatique et les crises humanitaires ont un impact disproportionné sur les femmes et les filles en raison des inégalités structurelles fondées sur le genre, qui, dans de nombreux cas, exacerbent la violence sexuelle et fondée sur le genre, comme on l'a vu en Éthiopie, en Libye, au Mali, au Myanmar, au Niger, au Yémen et, plus récemment, en Ukraine. Malgré l'existence d'instruments internationaux visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits, le viol continue d'être utilisée comme arme de guerre et le système de poursuite est faible. Si le plus gros du travail domestique est effectué par les femmes, il est le plus souvent précaire, relève du secteur informel et entrave la participation des femmes aux activités sociales, politiques et économiques. Sachant que les femmes sont également sous-représentées aux postes de

responsabilité, il incombe aux Gouvernements, aux organisations internationales et régionales, à la société civile, au monde universitaire et aux médias d'unir leurs efforts pour garantir l'égalité des sexes et accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5.

14. En tant que pays féministe qui se trouve à l'avant-garde des droits des femmes et des filles, l'Espagne donne la priorité à l'élimination de la violence fondée sur le genre, y compris la « violence par procuration », que ce soit au niveau de sa politique intérieure ou extérieure. En 2022, le Gouvernement espagnol a adopté une loi établissant que les relations sexuelles peuvent être considérées comme une agression si la femme n'a pas donné son consentement exprès. La loi met également l'accent sur l'éducation sexuelle globale des garçons et des filles afin de garantir une évolution de la culture vis-à-vis des rôles sexuels et le respect de la diversité des identités de genre.

15. Les sociétés ayant atteint une égalité des genres que l'on peut considérer comme satisfaisante sont non seulement en mesure d'offrir aux femmes de meilleures perspectives socio-économiques, mais connaissent également une croissance plus rapide et plus égalitaire. Par son engagement en faveur des droits liés à la sexualité et des droits en matière de reproduction, l'Espagne cherche à devenir une société meilleure dans laquelle la santé sexuelle, procréative et menstruelle est reconnue comme un élément essentiel du droit des femmes à la santé. En mars 2022, le Gouvernement espagnol a défini un plan d'action ambitieux comprenant des engagements économiques, des services publics supplémentaires et une meilleure conciliation entre obligations professionnelles et obligations familiales. L'Espagne continuera à soutenir l'Alliance mondiale pour les soins dans le cadre de ses engagements au titre de la coalition d'action pour la justice et les droits économiques. Le Gouvernement espagnol a également annoncé qu'il affecterait 100 millions d'euros au cours des trois prochaines années aux organisations actives dans le domaine de l'égalité des genres.

16. **M^{me} Soares Leite** (Brésil) dit que la communauté internationale ne doit pas perdre de vue les causes profondes de la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment la pauvreté, l'insécurité économique, l'absence de possibilités d'emploi viables, l'accès inégal à l'éducation, les pratiques discriminatoires et l'application insuffisante de la loi à l'encontre des auteurs de violences. Le Brésil se félicite des progrès réalisés par plusieurs États Membres dans le traitement de ces questions, y compris dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Dans le cadre de son engagement à protéger et à promouvoir les droits des

femmes, le Gouvernement brésilien est disposé à accepter la visite de tout titulaire de mandat au titre d'une procédure spéciale.

17. En 2022, le Brésil a célébré le seizième anniversaire de l'entrée en vigueur de la *Lei Maria da Penha*, la législation nationale sur la violence domestique. Ces dernières années, le Gouvernement brésilien a approuvé des dispositions supplémentaires à cette loi, notamment des mesures relatives au harcèlement obsessionnel et à l'inscription du féminicide sur la liste des circonstances aggravantes dans les cas d'homicide. Le Gouvernement brésilien a également mis au point un plan national visant à encourager les gens à signaler toutes les formes de violence à l'égard des femmes et a mis sur pied la « Maison de la femme brésilienne », un établissement offrant des services spécialisés d'aide aux victimes de violences. La promulgation au Brésil de la loi sur la cybercriminalité remonte à dix ans, et la délégation brésilienne encourage les autres États Membres à s'attaquer à la violence à l'égard des femmes et des filles dans les environnements numériques.

18. Pour atténuer l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les plus vulnérables, le Brésil a mis en œuvre divers programmes d'aide d'urgence et de transferts en espèces. Les familles monoparentales qui sont dirigées, dans bien des cas, par des femmes, ont vu leur allocation d'aide doublée, ce qui a fini par bénéficier indirectement à plus de la moitié de la population brésilienne. Le système de santé brésilien offre des soins de santé universels et gratuits, y compris aux femmes, mais le ministère de la Santé a également investi dans le renforcement des soins de santé primaires, notamment en offrant aux équipes chargées du Programme de santé de la famille (PSF) une rémunération fondée sur les prestations.

19. **M^{me} Namgyel** (Bhoutan) dit que des progrès graduels en matière d'égalité des genres ont été enregistrés ces dernières années, mais qu'au rythme actuel, la parité femmes-hommes ne serait pas atteinte avant 130 ans dans les instances de l'exécutif et qu'il faudrait plus de 40 ans pour y parvenir dans les organes délibérants au niveau national. La délégation bhoutanaise se félicite donc de l'observation qu'a faite la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences, selon laquelle les femmes devraient être au cœur des politiques d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers. Une étude réalisée en 2020 au Bhoutan a révélé que les femmes rurales étaient plus vulnérables que les hommes aux effets des changements climatiques et qu'en dépit du fait qu'elles représentaient

la moitié des agriculteurs du Bhoutan, elles exerçaient beaucoup moins de contrôle que les hommes dans la prise de décisions concernant l'agriculture.

20. Le Gouvernement du Bhoutan n'a de cesse de rappeler l'importance que revêt l'adoption de politiques progressistes en faveur de l'autonomisation des femmes et des enfants, et souligne que le principe de l'égalité des genres est inscrit dans la Constitution. Cela dit, s'il est vrai que les femmes jouissent d'une influence à la maison, leur représentation dans la sphère publique et dans le secteur privé doit être accrue. De même, force est de constater qu'en dépit d'un taux de participation élevé des femmes aux élections générales, le nombre de femmes élues demeure faible. Par ailleurs, les femmes ont été l'un des segments les plus vulnérables de la population pendant la pandémie de COVID-19, ayant subi de manière disproportionnée les effets économiques, sanitaires et sociaux qui y sont liés, en raison d'inégalités profondément enracinées, de normes sociales et de rapports de force inégaux. Tout au long de la pandémie, le « Plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence en matière de genre et de protection de l'enfance » établi par le Gouvernement bhoutanais a mis à la disposition des femmes des services ciblés, notamment des services d'assistance téléphonique d'urgence, des services d'appui psychosocial, des soins médicaux et des refuges sûrs pour les victimes. Le Gouvernement bhoutanais a également mis en place un groupe de travail et un dispositif de soutien communautaire en coordination avec la société civile pour répondre aux besoins immédiats des victimes.

21. **M^{me} Oppong-Ntiri** (Ghana) dit que la délégation ghanéenne félicite ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) d'avoir été le fer de lance de l'action menée au niveau mondial en faveur des questions de genre, en particulier en ce qui concerne le bien-être des femmes et la santé sexuelle et procréative. L'élimination des fistules obstétricales est une étape essentielle tant pour réaliser le Programme 2030 que pour concrétiser la promesse de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que celle du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La délégation ghanéenne s'enorgueillit du fait qu'une campagne menée par le Ghana pour mettre fin aux fistules obstétricales ait été reconnue dans le rapport du Secrétaire général sur la question ([A/77/229](#), paragraphe 33). Le Ghana a créé un groupe de travail pour éradiquer les fistules obstétricales et poursuivra son partenariat à cet égard avec le FNUAP et le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre (CCDG). Le Ghana progresse également dans la lutte qu'il mène pour mettre fin aux mutilations génitales

féminines en combinant législation nationale, engagement social et sensibilisation à cette question. Les progrès accomplis dans l'élimination des fistules obstétricales et des mutilations génitales féminines pourraient toutefois être accélérés si les États africains recevaient le soutien technique et financier nécessaire pour renforcer leurs systèmes de santé et mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation élargies auprès des femmes et des filles, dont l'objectif est de garantir une autonomisation accrue.

22. Le Ghana a introduit des lois visant à protéger les femmes contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et le harcèlement en ligne, y compris le partage non consenti d'images intimes. Les États Membres devraient reconnaître que ces pratiques constituent une violation des droits humains et adopter des lois conformes aux instruments internationaux existants relatifs aux droits humains afin de criminaliser et d'interdire toutes les formes de violence dans les environnements numériques et de renforcer la capacité des services de police et de justice à enquêter sur les infractions numériques et à poursuivre leurs auteurs de manière efficace. La délégation ghanéenne salue également les efforts déployés pour empêcher que les femmes et les filles ne deviennent la proie de la traite des personnes et réaffirme l'engagement de son pays à l'égard de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

23. **M^{me} Edilson** (Nouvelle-Zélande) dit que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent une priorité en matière de droits humains pour son pays, la violence à l'égard des femmes revêtant une importance capitale. Tous les pays doivent conjuguer leurs efforts pour s'attaquer à ce problème complexe, car il porte atteinte au tissu même d'une société équitable. L'histoire montre que l'instabilité, les conflits et les crises entraînent une aggravation de la violence fondée sur le genre, de la violence au sein de la famille et de la violence au sein du couple, auxquelles sont venues se greffer récemment un recul de la jouissance de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, ainsi que l'adoption de mesures législatives restrictives. Les femmes et les filles doivent pouvoir disposer de leur corps et doivent pouvoir se prendre en main, y compris en ayant le droit de maîtriser pleinement les questions liées à leur santé sexuelle et reproductive et les droits connexes, sans craindre la survenue éventuelle de maltraitances ou d'actes de

violence. De même, les États doivent faire davantage, en veillant à ce que les soins de santé reproductive et maternelle prodigués soient sûrs, accessibles et de qualité, car lorsque les femmes et les filles prospèrent, il en va de même pour les familles, les communautés et les sociétés.

24. La délégation néo-zélandaise tient à exprimer sa préoccupation devant la violence et la discrimination fondées sur le genre, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne, y compris par le biais du méfait numérique, du harcèlement et de la violence en ligne à l'égard des défenseuses et des défenseurs des droits humains. Les États devraient reconnaître l'impact cumulatif des formes de discrimination multiples et croisées sur la vie des femmes et des filles, y compris celles qui sont autochtones, issues de milieux culturels et linguistiques divers ou sont membres de la communauté des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI), sont handicapées, vivent dans des communautés rurales ou éloignées, ou sont déplacées, réfugiées ou migrantes. Le vote serré dont a fait l'objet le mandat de l'Expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, au sein du Conseil des droits de l'homme, en juin 2022, indique qu'il reste encore beaucoup à faire à cet égard. Les États devraient défendre les droits de la communauté LGBTI par la dépénalisation et la pleine inclusion des personnes LGBTI dans la société, et en ciblant les attitudes discriminatoires par le biais d'une transformation des comportements sociaux.

25. **M. Lenanguy** (République centrafricaine) dit que la dimension de genre a été incorporée dans la Constitution de son pays en 2016 et que le Gouvernement centrafricain a ensuite constitué un Comité sectoriel intitulé « Égalité de genre et réduction de la pauvreté » et adopté une loi sur l'égalité des genres. Au niveau international, la République centrafricaine a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Néanmoins, la République centrafricaine doit faire face à trois défis majeurs dans les efforts qu'elle déploie pour atteindre l'objectif de développement durable n° 5, à savoir : le faible niveau de participation des femmes à la vie politique et le manque de cheffes de file, l'autonomisation des femmes par le biais de la réduction des taux élevés de violence à l'égard des femmes et des taux élevés d'analphabétisme chez les femmes, enfin la prévalence des pratiques traditionnelles néfastes, telles que les mutilations génitales féminines. Dans le cadre de ses

efforts visant à réaliser le Programme 2030, le Gouvernement centrafricain lancera une campagne de grande envergure pour sensibiliser le grand public à la violence fondée sur le genre, améliorer l'accès et la participation des femmes à la prise de décisions afin qu'elles puissent s'impliquer davantage dans le processus de redressement et de consolidation de la paix du pays, renforcer les capacités de formation et d'éducation des femmes et des filles, et promouvoir les activités génératrices de revenus afin de favoriser l'autonomisation des femmes.

26. **M^{me} Cedano** (République dominicaine) dit que le Gouvernement dominicain s'appuie en premier lieu sur les engagements pris dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, mais que, trop souvent, les mots ne se sont pas traduits par des actions concrètes. De nombreuses femmes continuent d'avoir un accès limité à l'éducation, à l'emploi ou ne participent pas de manière suffisante à la vie politique, ou sont victimes de la traite des êtres humains à des fins de travail forcé ou d'esclavage sexuel. Pendant ce temps, le mariage d'enfants est considéré comme normal dans certains endroits et plusieurs milliers de femmes meurent en couches de causes évitables. En fin de compte, le développement économique et social est tributaire de l'existence de programmes visant à renforcer l'égalité des genres, à affranchir les femmes de la pauvreté, à améliorer la santé des femmes et à favoriser leur participation au processus de prise de décisions.

27. La République dominicaine a pris des mesures pour améliorer la participation des femmes à la vie politique en établissant des quotas par sexe en vertu d'une réforme de la législation sur les élections et les partis politiques. Le Gouvernement dominicain s'efforce également de formaliser le travail domestique, de garantir des conditions de travail égales pour les femmes et les hommes et de stimuler l'entrepreneuriat chez les femmes. Le Gouvernement dominicain offre également aux femmes travaillant dans le secteur des soins de meilleures perspectives d'emploi et de meilleures conditions de travail.

28. La violence fondée sur le genre, y compris le féminicide, est l'un des principaux défis auxquels fait face la République dominicaine, incitant le Gouvernement à accorder toute la priorité voulue à son éradication. Il a élaboré une stratégie en la matière, y compris une campagne de sensibilisation du grand public, a créé une unité de police spécialisée pour traiter les cas de violence fondée sur le genre et a accru le nombre de foyers d'accueil pour les victimes de violence. Pour lutter contre les grossesses précoces, la République dominicaine dispose d'un centre dédié à la

santé des adolescentes et des adolescents, qui diffuse des informations sur la sexualité, en mettant l'accent sur l'égalité des genres et les droits humains. Le Gouvernement dominicain a également supprimé les exemptions légales aux mariages d'enfants.

29. **M. Blanco Conde** (*République dominicaine*), *Président*, prend la présidence.

30. **M^{me} Mudrenko** (Ukraine) dit que son pays consacre l'essentiel de son action à la lutte contre l'agression russe en cours, mais qu'une fois qu'il aura repris le contrôle des territoires temporairement occupés et que les habitants seront rentrés chez eux, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes feront partie intégrante du processus de redressement. Malgré la guerre, le Gouvernement ukrainien a déjà réussi à réaliser des progrès significatifs dans ce domaine, notamment en signant un cadre de coopération avec l'ONU sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et les mesures visant à y remédier, la mobilisation des ressources s'étant faite grâce aux efforts de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. En outre, avec le soutien et l'assistance d'ONU-Femmes, une coalition rassemblant représentantes et représentants de la société civile et du Gouvernement continue à élaborer une stratégie nationale pour l'égalité des genres qui vise à garantir la prise en compte des questions de genre dans tous les plans d'après-guerre.

31. L'Ukraine s'efforce de tenir les promesses de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, de prendre part à la campagne intitulée « Génération égalité : pour les droits des femmes et un futur égalitaire », de s'associer à l'initiative du « Partenariat de Biarritz pour l'égalité entre les femmes et les hommes » et de se rallier à la Coalition internationale pour l'égalité salariale. En tenant dûment compte de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le Gouvernement ukrainien a procédé à un examen d'urgence de son deuxième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, à la suite duquel il a intégré de nouvelles catégories de citoyens qui étaient devenues vulnérables lors de l'agression russe. Au cours des cinq dernières années, le nombre de femmes dans le corps diplomatique ukrainien a presque doublé et le ministère des Affaires étrangères a mis au point un plan d'action pour lutter contre la violence sexuelle sur le lieu de travail. Les femmes représentent actuellement 16 % des effectifs des forces armées ukrainiennes, dont 10 % se battent sur les lignes de front. Cela dit, l'autonomisation relève davantage de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes que de pourcentages et de quotas. En juillet 2022,

l'Ukraine a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique afin d'éliminer toute justification légale dans les cas de violence à l'égard des femmes, de violence sexuelle en général ou d'agression contre des États souverains voisins.

32. Aucun progrès substantiel ne saurait être réalisé sur des questions d'importance, quelles qu'elles soient, si la communauté internationale ne contribue pas résolument à la lutte contre la guerre d'agression. La violation flagrante de la Charte des Nations Unies par la Fédération de Russie représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et met en péril tout ce qui a été réalisé par l'ONU. Des Ukrainiens ont même été déportés de force vers le territoire de la Fédération de Russie et ont été envoyés dans des « camps de filtration ».

33. **M^{me} Font Vilagines** (Andorre) dit que la promotion de l'égalité femmes-hommes est plus que jamais nécessaire en tant que moteur de transformation de la société face à la régression des droits des femmes et à la persistance de la violence fondée sur le genre que l'on observe partout dans le monde. L'Andorre a toujours soutenu des organisations telles qu'ONU-Femmes et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Le Gouvernement andorran a adopté en mars 2022 une loi prévoyant la prise en compte des questions de genre dans toutes les politiques publiques, la représentation et la participation des femmes dans la vie publique étant assurée sur un pied d'égalité avec celles des hommes, l'égalité d'accès aux emplois dans les secteurs privé et public, la reconnaissance du partage des tâches ménagères et la promotion de l'accès des femmes au marché du travail dans des conditions d'égalité avec les hommes. La loi comporte également des approches innovantes, telles que l'obligation pour les entreprises de rendre compte de leurs plans d'action en faveur de l'égalité des genres et d'assurer la collecte de données ventilées par sexe. Sans recourir à un système de quotas, l'Andorre a été en mesure d'atteindre une représentation équilibrée des genres au sein de son parlement, tandis que dans le secteur privé, le Gouvernement andorran continue de promouvoir des initiatives visant à faciliter l'accès des femmes aux postes de direction et à réduire l'écart salarial femmes-hommes.

34. **M. Francis** (Trinité-et-Tobago) dit que le Gouvernement trinitadien continue à accorder la priorité aux cibles de l'objectif de développement durable n° 5 ainsi qu'à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing grâce à son programme de développement national. De plus, il attache de l'importance à ses obligations en tant que

membre de la Commission de la condition de la femme, à sa prochaine participation au Conseil d'administration d'ONU-Femmes et à la réélection d'un de ses ressortissants en tant qu'expert indépendant auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

35. Le Gouvernement trinitadien a élaboré une politique nationale concernant le genre et le développement qui garantira la prise en compte des questions de genre dans tous les volets du développement national. Saluant l'importance de toutes les cellules familiales, le programme de développement national reconnaît officiellement les veuves comme un groupe vulnérable et fournit à ce titre une aide supplémentaire à leurs familles. Des progrès ont également été réalisés grâce à l'élargissement des possibilités d'éducation, y compris la formation dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel. Reconnaissant le lien qui existe entre les questions de genre et le développement des communautés rurales, la Trinité-et-Tobago a également mis en place un certain nombre d'initiatives visant à favoriser un environnement dans lequel les femmes rurales peuvent atteindre leur plein potentiel et vivre dans des communautés durables. Néanmoins, la violence, l'exploitation sexuelle, les mauvais traitements et la traite des femmes et des filles demeurent une source de préoccupation à la Trinité-et-Tobago. Dans le cadre de son engagement visant à créer des espaces sûrs pour les femmes et à changer les comportements négatifs et les stéréotypes, le Gouvernement trinitadien a ainsi mis en place une entité chargée de la lutte contre la violence fondée sur le genre et a établi un registre national des délinquants sexuels.

36. **M^{me} Heimerback** (Norvège) dit qu'un grand nombre des défis majeurs de l'ère moderne, tels que la pandémie de COVID-19, les conflits et les changements climatiques, touchent les femmes et les filles de manière disproportionnée. Pour relever ces défis, il convient d'appliquer une « optique de genre » dans la prise de décisions dans tous les secteurs. La protection des droits des femmes et des filles, y compris le droit à disposer de leur corps, est un élément essentiel de l'égalité femmes-hommes et de la protection des libertés fondamentales. Cependant, le recul mondial des normes démocratiques, les atteintes aux droits des femmes et l'affaiblissement des normes ont un impact dévastateur. Les droits des femmes sont également mis à mal par des modifications législatives et des campagnes mieux coordonnées et mieux financées contre l'exercice des droits en matière de santé sexuelle et reproductive.

37. Face à cette situation, la communauté internationale doit appuyer l'action menée par

l'Organisation des Nations Unies, la société civile et d'autres acteurs de manière plus cohérente, mais aussi de manière plus créative et coordonnée. Les femmes ne devraient pas être considérées comme des victimes des défis contemporains, mais devraient se voir attribuer des rôles et des responsabilités diversifiés dans les conflits. Elles peuvent, par exemple, être médiatrices, architectes de la paix, artisanes de la reconstruction, combattantes ou agentes de mobilisation, car lorsque les femmes participent aux négociations de paix, il y a de fortes chances que celle-ci s'inscrive dans la durée. Dans bien des cas, elles ont en outre de bonnes connaissances théoriques et pratiques des catastrophes climatiques et peuvent jouer un rôle essentiel dans l'action climatique en tant que productrices alimentaires ou en tant que pourvoyeuses de revenus qui assurent le bien-être des familles et des communautés.

38. L'essor de la Norvège, un pays qui a fait la transition d'une économie précaire vers une économie prospère, atteste de manière irréfutable que tout investissement dans l'égalité des genres est un bon investissement. L'égalité des genres se révélerait tout aussi importante pour le progrès économique d'autres pays, car aucun pays ne peut se permettre de n'utiliser que la moitié de ses ressources humaines. L'échéance du Programme 2030 approchant à grands pas, l'égalité des genres ne constitue plus un simple moyen d'action, mais bien un droit humain indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable.

39. **M^{me} Mabrouki** (Maroc) dit que si l'on n'accorde pas la priorité à l'objectif de développement durable n° 5, tous les autres objectifs de développement durable en pâtiront, puisque le développement humain est impossible sans un partenariat équitable entre les femmes et les hommes. La ratification par le Maroc en 2022 du protocole facultatif au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes représente une avancée considérable. La participation des femmes à la vie politique s'est également renforcée ces dernières années, puisque près d'un quart des parlementaires sont des femmes et que les femmes sont de plus en plus souvent élues aux sièges des conseils préfectoraux et provinciaux ainsi qu'à des postes diplomatiques.

40. Le Maroc a adopté en 2018 une loi sur la violence à l'égard des femmes qui comprend des dispositions relatives à la lutte contre toutes les formes de harcèlement, dont l'envoi de textos, de messages vocaux et de photographies. En 2020, le Maroc a lancé la Déclaration de Marrakech pour la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, afin de promouvoir le développement d'un dispositif de soutien aux femmes victimes de violence. Le Gouvernement

marocain a également présenté récemment un plan d'action conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui comprend des mesures visant à augmenter le nombre des agentes des forces de sécurité. Enfin, on a assisté ces dernières années à une mobilisation accrue de la société civile, ce qui a permis de maintenir l'élan acquis en matière du renforcement des droits des femmes, en phase avec la stratégie d'ensemble de développement national.

41. **M^{me} Al-mashehari** (Yémen) dit que son pays, en raison de son engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et en raison de son héritage islamique, n'épargne aucun effort pour protéger les droits des femmes yéménites. Il a été l'un des premiers États à signer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et a ratifié un certain nombre d'instruments internationaux relatifs aux droits des femmes. Le Gouvernement yéménite s'efforce d'élaborer une stratégie nationale dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui comprend des politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la discrimination fondée sur le genre. Des mécanismes institutionnels, dont le Conseil suprême des femmes et le Comité national des femmes, ont été mis en place en vue d'appliquer la législation nationale relative aux droits des femmes. Le Ministère des affaires juridiques et des droits de l'homme attache une grande importance aux droits des femmes et à leur représentation au sein des institutions publiques et privées.

42. Les femmes sont tenues en haute estime au Yémen en raison de leur participation à toutes les phases de la transformation politique et sociale du pays et des résultats concrets obtenus à cet égard, notamment leur participation effective à la Conférence de dialogue national. Les femmes occupent des postes de direction et participent effectivement à la prise de décisions sur un pied d'égalité avec les hommes, et ce dans tous les domaines. Sur les 11 juges de la Commission électorale suprême, 2 sont des femmes, et 4 des 13 membres du comité chargé de rédiger la constitution yéménite sont également des femmes. Le document final de la Conférence de dialogue national stipule que les femmes doivent bénéficier de l'égalité d'accès aux emplois dans tous les domaines et participer effectivement à la vie politique et publique. Il prévoit également l'adoption d'une législation fixant à 18 ans l'âge minimum du mariage et criminalisant les mutilations génitales féminines, le harcèlement sexuel et la traite des femmes.

43. Les progrès réalisés dans le domaine des droits des femmes ont toutefois été réduits par les milices houthistes. Ces milices continuent à violer les droits des

femmes yéménites en enlevant et en faisant disparaître des militantes, en les violant, en fabriquant de fausses accusations et en organisant des simulacres de procès contre les femmes qui s'opposent à l'idéologie extrémiste des Houthis, ainsi qu'en commettant les autres violations décrites dans le rapport du Groupe d'experts sur le Yémen, daté du 25 janvier 2022.

44. Tout au long du conflit, le Gouvernement yéménite n'a épargné aucun effort pour autonomiser les femmes yéménites. Les travaux du Comité national des femmes ont été repris afin de trouver des solutions aux différentes questions qui touchent les femmes et de renforcer leur participation au développement durable. Une loi a été adoptée pour lutter contre la traite des personnes, qui inclut des dispositions claires et précises visant à protéger les femmes yéménites de l'exploitation. Pour la première fois dans l'histoire du pays, une femme a été nommée juge au Conseil supérieur de la magistrature.

45. **M^{me} Calem-Sangiorgio** (Monaco) dit que le Gouvernement monégasque s'emploie à finaliser un projet de loi sur la création d'un fonds d'indemnisation pour les femmes et les enfants qui ont été victimes de violences sexuelles et domestiques. Face à la violence en ligne, un phénomène nouveau dont plus de la moitié des femmes et des jeunes filles ont déjà été victimes, Monaco a adopté en 2021 une loi qui criminalise toutes les formes de harcèlement en ligne. Le Gouvernement monégasque a également amélioré la disponibilité des informations pour les femmes victimes de violence grâce à des outils numériques, notamment une application française permettant de fournir des alertes en temps réel. La pandémie s'est accompagnée toutefois d'un accroissement de la précarité économique des femmes et a exacerbé le risque de violence fondée sur le genre. À long terme, la prévention de la violence à l'égard des femmes est tributaire de l'existence de normes sociales positives, de l'égalité des relations entre les femmes et les hommes, de l'autonomisation des femmes et de la collecte périodique de données fiables et comparables.

46. L'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques (IMSEE) a publié une première étude sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes à Monaco, et l'étude sera menée à intervalles réguliers à l'avenir. Le différentiel de rémunération dans le secteur public est relativement égal, et dans le secteur privé, le salaire médian des hommes n'est supérieur que de 6 % à celui des femmes, ce qui fait de Monaco l'un des dix pays les plus égalitaires au monde. À la suite de cette étude, le Gouvernement monégasque a lancé une campagne pour comprendre pourquoi seulement

environ le quart des postes dans les conseils d'administration étaient occupés par des femmes.

47. Sur le plan international, le Gouvernement monégasque a signé un accord en 2020 avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Union pour la Méditerranée afin de stimuler l'esprit d'entrepreneuriat chez les femmes en Afrique du Nord grâce à l'utilisation des nouvelles technologies. Une éducation inclusive et de qualité pour les plus vulnérables figure au nombre des priorités s'inscrivant dans le cadre des efforts de coopération de Monaco, comme en témoignent ses différents programmes en faveur des filles vulnérables en Afrique. La délégation monégasque a été particulièrement touchée par la situation des filles en Afghanistan comme décrite lors du Sommet sur la transformation de l'éducation. Au niveau national, le Gouvernement monégasque a lancé une campagne de sensibilisation pour supprimer l'identification de carrières comme étant spécifiquement masculines ou féminines.

48. **M^{me} Silva** (Angola) dit que l'autonomisation des femmes et des filles en Angola a été renforcée grâce à un meilleur accès à l'éducation et aux modifications de comportement survenues au niveau national à l'égard des rôles liés au genre. Le Gouvernement angolais a adopté diverses politiques visant à améliorer le traitement des fistules obstétriques, a mis en place des permanences téléphoniques où l'on peut signaler les pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines, et utilise de plus en plus les technologies de l'information et des communications pour améliorer la détection et la répression des activités liées à la traite des êtres humains. La pandémie de COVID-19 a compromis les progrès significatifs réalisés ces dernières années pour réduire la prévalence des mariages précoces et forcés, en particulier dans les zones rurales.

49. **M^{me} Boma** (Zambie) dit qu'il est de plus en plus évident que l'inclusion des femmes dans la prise de décisions et en tant que cheffes de file a un impact positif significatif sur le développement. La pandémie de COVID-19 et les changements climatiques ont toutefois réduit à néant une grande partie des progrès réalisés par la Zambie en ce qui concerne la promotion des femmes. Le Gouvernement zambien a intensifié l'action positive, notamment en remettant en question les normes et pratiques culturelles traditionnelles qui perpétuent la violence à l'égard des femmes, et a mis en œuvre des programmes de protection sociale pour améliorer le bien-être des femmes et des filles. Il prévoit actuellement que 10 % des fonds de développement des collectivités seront alloués aux femmes, ce qui leur

permettra d'accéder plus facilement aux ressources productives.

50. Afin de jeter les bases d'une meilleure participation des femmes à tous les niveaux de la société, la Zambie a instauré la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire et offre des bourses d'études supérieures à toutes les personnes vulnérables, y compris les filles. Des efforts particuliers ont été déployés pour encourager les filles à étudier les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, afin qu'elles puissent à l'avenir occuper des emplois bien rémunérés dans ces domaines à prédominance masculine. L'accès des femmes et des filles aux ressources numériques a également été amélioré, mais pour protéger les femmes et les filles contre le cyberharcèlement, le Gouvernement zambien a promulgué une loi sur la cybersécurité et la cybercriminalité en 2021 et a élaboré diverses stratégies de protection en ligne. Enfin, la Zambie a amélioré la procédure judiciaire en mettant en place des tribunaux à procédure accélérée pour juger des affaires de violence fondée sur le genre.

51. **M^{me} Knani** (Tunisie) dit que plus de six décennies se sont écoulées depuis l'adoption en Tunisie du Code du statut personnel, un changement révolutionnaire qui a inauguré un nouveau droit de la famille. Le Code abolit la polygamie, le mariage forcé des filles mineures et le mariage coutumier, permet aux femmes de demander le divorce sans le consentement de leur mari ou en raison du préjudice subi (divorce pour faute), et limite le divorce arbitraire. En outre, la Constitution de 1959 affirme le principe selon lequel toutes les citoyennes et tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs et sont égales et égaux devant la loi (Article 6). En effet, toutes les Constitutions du pays, y compris la plus récente, stipulent que l'État devrait garantir l'égalité des chances entre la femme et l'homme dans les différentes responsabilités et que l'État devrait en outre prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin à la violence faite aux femmes.

52. En 2017, la Tunisie a renforcé son droit pénal en promulguant une loi visant à lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, quels qu'en soient les auteurs. Cette loi vise à éliminer les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, notamment en matière de salaires, et interdit l'exploitation économique des femmes ainsi que les conditions de travail pénibles, humiliantes ou préjudiciables à la santé. Des mécanismes ont été mis en place pour garantir sa mise en œuvre et une base de données répertoriant les cas de violence a servi de base à l'élaboration des politiques nationales de lutte contre

toutes les formes de violence à l'égard des femmes. En outre, plus de 100 équipes ont été créées depuis 2018 afin de lutter contre la violence domestique. Les policières et les policiers ont été formés à l'investigation de ces cas et à l'application des ordonnances de protection, leur permettant par là même d'aider les victimes à se soustraire aux situations dangereuses. Selon la loi en vigueur, les policières et les policiers qui tentent de dissuader les femmes de porter plainte contre leur conjoint violent sont passibles d'une peine d'emprisonnement.

53. La nouvelle législation a permis aux femmes d'accéder aux espaces publics et de s'impliquer dans les affaires publiques. Ainsi, les femmes tunisiennes font aujourd'hui partie intégrante de plusieurs secteurs économiques vitaux de l'État, notamment l'agriculture, l'industrie, la santé et l'éducation. Les femmes sont entrées dans la vie politique et occupent des postes de direction, notamment celui de Première ministre.

54. La Tunisie s'efforce d'accroître la coopération avec les organisations de la société civile. Après qu'un certain nombre de rapports aient fait état d'une augmentation de la violence domestique pendant la pandémie, le Gouvernement tunisien s'est associé à des organisations de la société civile pour créer des foyers d'accueil et des centres d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Cette coopération souligne le rôle fondamental que jouent les organisations non gouvernementales, les défenseurs et défenseuses des droits humains des femmes et les organisations de femmes pour soutenir des objectifs communs en matière de droits humains aux niveaux national et international.

55. Un engagement ferme en faveur de l'autonomisation des femmes est directement lié à la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres instruments internationaux. La Tunisie garde à l'esprit que les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les guerres, ainsi que les répercussions sociales et l'insécurité économique qui en résultent, ont une incidence négative sur la vie des femmes et aggravent la violence fondée sur le genre. La Tunisie appelle à redoubler d'efforts aux niveaux national et international afin d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et afin d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

56. **M^{me} Ahmadova** (Azerbaïdjan) dit que son pays ne ménage aucun effort pour assurer la réalisation effective de l'objectif de développement durable n° 5, notamment en sensibilisant le grand public aux droits des femmes, en renforçant les mesures visant à lutter contre la violence fondée sur le genre, en élargissant les

possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat pour les femmes et en renforçant la participation des femmes aux processus de paix, à la prise de décisions et à la gouvernance. Les parties intéressées de la communauté internationale doivent conjuguer leurs efforts pour éliminer les effets dévastateurs des crises mondiales sur les femmes, car ce sont elles qui sont les principales victimes des conflits armés et, partant, les plus exposées aux violations des droits humains. Par suite du conflit qui oppose l'Arménie à l'Azerbaïdjan depuis près de 30 ans, un million de réfugiés azerbaïdjanais et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont la moitié sont des femmes, ont été contraints de quitter leur foyer. En violation du droit international, l'Arménie refuse de rendre des comptes ou de mener des enquêtes sur le sort des 3 890 Azerbaïdjanais qui ont disparu dans le cadre du conflit. Des centaines d'Azerbaïdjanais ont également été pris en otage et n'ont jamais été libérés. L'Azerbaïdjan s'efforce sans relâche de sensibiliser la communauté internationale à ces questions, notamment par le biais des résolutions passées par l'Assemblée générale et des réunions de la Commission de la condition de la femme.

57. La délégation azerbaïdjanaise souhaite faire des observations concernant les allégations dénuées de tout fondement faites par la délégation arménienne au sujet de l'Azerbaïdjan lors de la 8e réunion de la Troisième Commission (A/C.3/77/SR.8). L'utilisation par la délégation arménienne de noms anciens et erronés pour désigner des parties de l'Azerbaïdjan témoigne de son mépris manifeste pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan. Sa référence à la région dite du « Haut-Karabakh », en particulier, est une tentative de faire valoir ses revendications territoriales et ses objectifs revanchards. Les allégations de l'Arménie selon lesquelles l'Azerbaïdjan entrave l'accès des organismes humanitaires des Nations Unies aux territoires anciennement occupés sont fausses : l'Azerbaïdjan a accueilli et continue d'accueillir des visites d'organisations internationales qui sont menées de manière indépendante et impartiale. L'Arménie, en revanche, s'immisce dans les affaires des organisations internationales et a bloqué les visites de ces mêmes organisations lorsqu'elle occupait ces territoires.

58. En septembre 2022, l'Arménie a déclenché une série d'actions militaires à grande échelle qui relèvent de la provocation le long de la frontière non délimitée entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan en ouvrant le feu sur le personnel militaire azerbaïdjanais et en infligeant des dommages importants à l'infrastructure militaire. L'Azerbaïdjan a pris les mesures qui s'imposaient pour neutraliser la menace que constituent ces agissements contre sa souveraineté et son intégrité territoriale. Les

inquiétudes exprimées par la délégation arménienne au sujet des crimes de guerre présumés illustrent une hypocrisie manifeste, puisque l'Arménie a constamment manqué à ses obligations humanitaires internationales et a commis de nombreux crimes de guerre contre le personnel militaire et les civils azerbaïdjanais. Contrairement à l'Arménie, l'Azerbaïdjan prend ses obligations internationales au sérieux et les institutions de l'État ont enquêté sur toutes les infractions commises au cours d'opérations militaires.

59. **M. Haider Mahmood** (Iraq) dit que son pays est engagé dans une guerre féroce contre l'organisation criminelle et terroriste Daech, qui recrute des membres dans le monde entier. Daech a recours à tout un arsenal de moyens pour propager un extrémisme violent dans le but exprès de subjuguer les communautés qui sont sous son contrôle. L'une des principales priorités du Gouvernement iraquien consiste à rendre justice aux victimes irakiennes des horreurs perpétrées par Daech. À cette fin, le Gouvernement iraquien a adopté une loi sur les survivants yézidis qui, au niveau mondial, est l'une des rares lois à traiter spécifiquement des droits et des besoins des personnes rescapées de violences sexuelles liées à un conflit.

60. L'Iraq a lancé un plan national pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et les programmes et activités connexes. L'Iraq a également créé un comité de médiatrices de paix qui s'emploie actuellement à élaborer une stratégie nationale visant à renforcer la participation effective des femmes aux processus de paix. Par ailleurs, le pays s'efforce de réviser sa législation relative aux droits des femmes et d'élaborer une stratégie nationale sur les femmes pour 2023.

61. Les services du ministère de l'Intérieur assurent le suivi des cas de chantage en ligne et organisent des séminaires d'information dans les universités, les écoles et les institutions afin de sensibiliser le grand public aux dangers que représente ce phénomène et de donner des conseils sur la manière d'éviter les comportements en ligne à risque. L'Iraq s'emploie à instaurer un climat de confiance entre les services de sécurité et les citoyens, en aidant principalement les victimes de chantage en ligne à signaler ces infractions, et en sensibilisant le grand public à la nécessité d'apporter un soutien aux victimes. En outre, le système judiciaire iraquien a entrepris d'adopter une position ferme à l'égard du chantage en ligne. Ces efforts, ainsi que la mise en œuvre de mesures dissuasives, ont permis de réduire le nombre de cas.

62. L'Iraq souligne le rôle central que joue la famille dans la protection des enfants contre toutes les formes

de violence. La famille est la cellule de base de la société et préserve la santé physique et mentale des enfants.

63. **M. Kovacevic** (Serbie), s'exprimant en tant que délégué de la jeunesse, dit que l'amélioration de la situation économique des femmes est une étape nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable et garantir la justice climatique. Il est inacceptable, par exemple, que dans de nombreux pays, les femmes ne bénéficient pas du principe « à travail égal, salaire égal ». Il faut également faire davantage pour faciliter un retour en douceur des femmes au travail après l'accouchement et pour minimiser les pressions exercées sur les nouvelles mères : la maternité ne devrait pas nuire au statut économique des femmes. Les femmes devraient également pouvoir bénéficier de l'égalité des chances dans l'emploi pour accéder à des postes de direction dans les secteurs public et privé. La Serbie a pris des mesures importantes à cet égard en créant un organe de coordination pour l'égalité entre les sexes et l'interdiction de la discrimination, et en améliorant les cadres juridiques et stratégiques connexes. Toutes les initiatives prises par l'État sont donc conformes à la stratégie nationale et au plan d'action pour l'égalité des genres. Les progrès réalisés par la Serbie pour renforcer la participation des femmes à la vie politique sont particulièrement remarquables, puisqu'elle se classe parmi les dix pays les plus performants au monde à cet égard.

64. **M^{me} Stojkovic** (Serbie), s'exprimant en tant que déléguée de la jeunesse, dit que la violence à l'égard des femmes constitue toujours un sérieux problème dans de nombreuses sociétés. Les nouvelles technologies présentent de nouveaux défis et de nombreuses utilisatrices des médias sociaux ont été victimes d'agressions et de discriminations en ligne. S'attaquer à ces problèmes exige une approche multisectorielle, qui fait fond sur une meilleure sensibilisation de la société aux effets négatifs que peuvent avoir les nouveaux médias sur les femmes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les droits des femmes sont des droits humains. L'intervenante invite donc la communauté internationale à sauvegarder ces droits, à aider les femmes qui vivent dans des pays où les droits fondamentaux de la femme sont bafoués et à soutenir les organisations de défense des droits de la femme partout dans le monde. Le mot « féminisme » est devenu impopulaire, car il peut être assimilé à des notions de faiblesse, mais toute femme ou tout homme qui ferme les yeux sur les dangers que font courir aux femmes les restrictions apportées à la santé reproductive, à la liberté de circulation et à l'accès à l'éducation, fait preuve d'une plus grande faiblesse.

65. **M^{me} Mayanda** (Congo) dit que le Gouvernement congolais a adopté la loi Mouebara n° 19-2022 du 4 mai 2022 portant lutte contre les violences faites aux femmes, pour donner suite aux années d'efforts déployés par les institutions internationales, la société civile et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. La loi donne une définition large des différentes formes de violence exercées à l'encontre des femmes, y compris celles à caractère économique, sexuel, psychologique et culturel. La loi prévoit également la mise en place de nouveaux mécanismes visant à fournir une aide juridique et psychologique aux femmes victimes de violence.

66. Le Gouvernement congolais accorde une attention considérable à l'égalité des genres, comme en témoigne le nombre de femmes exerçant des fonctions de diplomates. La dernière version de sa politique nationale en matière de genre met davantage l'accent sur les besoins des femmes vulnérables. Le Gouvernement congolais a également lancé des campagnes visant à encourager les femmes à former des groupes et des coopératives en vue d'obtenir de meilleurs résultats, a créé des foyers d'accueil pour les femmes et les filles victimes de violences, a établi une permanence téléphonique d'urgence au sein du ministère de la Promotion de la femme, de l'intégration de la femme au développement et de l'économie informelle, et a diffusé une loi sur la traite des personnes. L'intervenante appelle la communauté internationale, en particulier l'ONU, à soutenir son pays dans ses efforts visant à atteindre les objectifs liés à la promotion des femmes.

67. **M^{me} Pongor** (Hongrie) dit que son pays accorde une importance particulière à la participation des femmes dans toutes les sphères de la vie et à l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de décision, comme l'a démontré l'élection de la toute première présidente en 2022. La Hongrie apporte tout le soutien nécessaire aux filles et aux jeunes femmes pour leur permettre de mener une carrière réussie et de fonder une famille, sans avoir à sacrifier l'une pour l'autre. Cette éthique s'appuie sur une politique familiale globale, qui représente 5 % du produit intérieur brut (PIB) annuel. La politique familiale comprend trois éléments : la prise en compte du fardeau disproportionné que représentent les responsabilités familiales et domestiques pour les femmes, la préservation de la stabilité financière, enfin, la prévention et l'élimination de la violence domestique et de la violence au sein du couple.

68. Grâce aux diverses mesures qu'a prises la Hongrie, le taux d'emploi des femmes est passé de 55 à 72 % au cours de la décennie écoulée : les femmes et les

hommes jouissent des mêmes droits à un congé parental rémunéré d'une durée maximale de trois ans, la réintégration à leur poste étant pleinement assurée à leur retour, les femmes qui choisissent de reprendre le travail après une période de six mois continuent à percevoir des allocations de garde d'enfants en plus de leur salaire, les femmes ont le droit de travailler à temps partiel jusqu'à ce que leur plus jeune enfant atteigne l'âge de trois ans, la garde d'enfants en Hongrie est gratuite et obligatoire à partir de l'âge de trois ans et le nombre de places en crèche a augmenté de plus de 60 % au cours des dix dernières années, enfin, divers avantages fiscaux incitent les employeurs à embaucher des femmes ayant des enfants en bas âge. Les femmes bénéficient également d'avantages fiscaux après la naissance de chaque enfant, tandis que les femmes ayant quatre enfants ou plus sont exonérées à vie de l'impôt sur le revenu. En outre, le Gouvernement hongrois soutient l'achat et la rénovation de logements par de jeunes couples au moyen de prêts à taux bonifiés. En ce qui concerne la violence domestique et la violence au sein du couple, le Gouvernement hongrois a mis en place un système de résidences protégées, dans lesquelles les personnes rescapées bénéficient d'un soutien complet pour les aider à se rétablir et à se construire une nouvelle vie indépendante.

69. **M. Feruță** (Roumanie) dit que les femmes restent sous-représentées aux postes de décision, qu'elles continuent d'être victimes d'inégalités salariales et qu'elles sont la cible de violences physiques, d'atteintes sexuelles ou de harcèlement sexuel. L'égalité des genres a été particulièrement mise à mal lors de la pandémie de COVID-19, alors que l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles sont des éléments essentiels permettant de surmonter les crises actuelles et futures et de jeter les bases solides d'une société juste, inclusive et résiliente.

70. La Roumanie continue de prendre les devants pour ce qui est de favoriser la promotion des femmes en encourageant l'égalité des chances dans l'emploi, en luttant contre la violence fondée sur le genre et en s'efforçant d'autonomiser les femmes, à la fois en tant qu'objectif des droits humains et en tant que condition préalable à la justice sociale, au développement et à la paix. La Roumanie s'enorgueillit d'avoir adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Le Gouvernement roumain assure la prise en compte des questions de genre dans toutes ses politiques publiques et donne la priorité aux objectifs consistant à garantir l'égalité des chances dans

l'emploi et l'égalité de traitement tant en droit qu'en pratique, en réalisant la parité des genres dans les institutions, en éliminant l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, en luttant contre la discrimination et les stéréotypes et en éliminant la violence, les mauvais traitements et le harcèlement fondés sur le genre.

71. **M^{me} Al Harrasi** (Oman) dit que son pays, en protégeant et en autonomisant les femmes, protège la famille et la société dans son ensemble, car les questions relatives aux femmes constituent un élément essentiel des stratégies nationales et du système de développement national. Les femmes d'Oman occupent des postes à responsabilité au sein du Gouvernement, des cercles de prise de décisions et des divers organismes d'État. Les stratégies nationales du pays sont conformes au programme « Omar Vision 2040 », notamment en ce qui concerne la mise en place d'un environnement porteur et l'adoption de mesures législatives appropriées qui renforcent le rôle des femmes et améliorent la condition de la femme.

72. La législation interne et les plans nationaux d'Oman sont conformes à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

73. Au plan politique et juridique, les Omanaises jouissent des mêmes droits et libertés que les hommes, et sont nommées aux hautes fonctions de l'État, tels que Ministre et Ambassadrice. Les femmes sont membres du Conseil d'État, du Conseil de la Choura et des conseils municipaux. Elles disposent du droit de vote et ont le droit de se porter candidates aux élections. Les femmes participent à la vie économique du pays et sont actives dans les secteurs de la finance et du travail, comme en témoigne leur représentation croissante au sein de la population active des secteurs public et privé. Les femmes omanaises sont également de plus en plus représentées aux postes de direction et parmi les investisseurs.

74. Les statistiques montrent qu'en 2019, le taux de scolarisation des femmes dans l'enseignement supérieur a augmenté de 73 % par rapport aux périodes précédentes et qu'elles bénéficient de bourses d'études à l'étranger dans une proportion presque identique à celle des hommes. En outre, les femmes représentent 41,9 % des fonctionnaires omanais et 23 % des chefs d'entreprise. Il convient de noter que 47 % des concessions de terres faites par le Gouvernement omanais ont été octroyées à des femmes et qu'elles ont obtenu 45 % des permis de conduire.

75. **M^{me} Hassan** (Égypte) dit que, ces dernières années, son pays a réalisé des progrès notables en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des genres, grâce à son engagement en faveur des droits constitutionnels, et à sa conviction qu'elles sont la pierre angulaire du développement durable. L'Égypte s'enorgueillit d'avoir pris des mesures qui ont contribué à une représentation accrue des femmes dans la vie politique et souhaite vivement mettre en place des mécanismes qui donnent la priorité aux compétences et interdisent toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

76. L'autonomisation économique des femmes demeure une priorité pour l'Égypte comme l'atteste la baisse du chômage chez les femmes, qui représentent environ 44,5 % des travailleurs du secteur public. Le label égalité des genres du Programme des Nations Unies pour le développement, qui reconnaît les performances exceptionnelles d'organisations publiques et privées et leurs résultats tangibles en matière d'égalité des genres, a été décerné à l'agence chargée du développement des moyennes, petites et très petites entreprises (MSMEDA). Elle est la première agence du monde arabe à recevoir cet honneur.

77. Le Gouvernement égyptien a adopté un certain nombre de politiques visant à promouvoir l'inclusion financière des femmes. Il a mis en place des mécanismes afin d'élargir l'accès aux services bancaires et s'efforce de promouvoir les formations à l'éducation financière des femmes, en particulier dans les écoles et les universités. Après le déclenchement de la pandémie, l'Égypte a été l'un des premiers pays au monde à publier un document d'orientation qui se proposait de fournir une réponse rapide aux besoins des femmes et des filles. Le document aborde les besoins en matière de soins de santé, d'éducation et de protection sociale, à savoir : le renforcement de la participation des femmes aux processus de prise de décisions, l'élimination de la violence faite aux femmes, la promotion des perspectives économiques, enfin, la diffusion de données et d'informations pertinentes. Sur la base de ce document, l'Égypte s'est portée coauteure d'une résolution intitulée « Améliorer la riposte rapide à l'échelle nationale et internationale face à l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les femmes et les filles », qui a été adoptée par consensus par les États Membres.

78. L'Égypte s'efforce de renforcer les mesures visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité. Des unités qui se consacrent à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, fournissant une assistance juridique et sociale ainsi que des soins de

santé aux femmes victimes de violence, ont été mises en place au sein de divers ministères et services. L'Égypte tient également à garantir la responsabilité juridique des auteurs de violence contre les femmes.

79. L'Égypte, malgré sa contribution négligeable au problème des changements climatiques, est touchée de manière disproportionnée par ce phénomène. Lors des réunions de la précédente session de la Commission de la condition de la femme, l'Égypte a présenté sa perspective sur les femmes, l'environnement et les changements climatiques, mettant l'accent sur les besoins des femmes au cours du processus d'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et faisant quelques suggestions relatives à l'emploi des femmes dans le cadre d'une transition environnementale équitable. L'Égypte a également abordé, entre autres, les conséquences sanitaires et sociales de la dégradation de l'environnement sur les femmes, le renforcement de la collecte de données et de la production du savoir sur la thématique des femmes et des changements climatiques, et la participation des femmes au processus de financement de l'action climatique. Lors de la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui sera organisée par l'Égypte, une journée entière sera consacrée à la discussion sur le rôle des femmes dans la lutte contre les changements climatiques.

80. **M. Mouctar** (Tchad) dit que, selon les lois de son pays, les femmes et les hommes sont investis des mêmes droits et responsabilités. En effet, le Président du Conseil militaire de transition a déclaré qu'il était déterminé à ce que les femmes occupent la place qui leur revient de droit dans tous les domaines de la vie nationale. Cette volonté politique s'est traduite par l'instauration de cadres juridiques solides, au nombre desquels figure la mise en place d'une politique nationale et d'un plan d'action pour l'égalité des genres, l'adoption de lois portant sur l'égalité des sexes dans les fonctions législatives et électives, les mariages d'enfants et la santé reproductive, et la création d'un comité interministériel chargé d'élaborer un plan d'action fondé sur la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité.

81. La première phase de la transition politique initiée au Tchad en avril 2021 s'est achevée par un dialogue national inclusif. Les femmes ont participé activement à ce dialogue à tous les niveaux en y apportant des contributions essentielles, notamment en ce qui concerne leurs droits, et sont de plus en plus représentées à tous les niveaux dans les organes de décision. Malgré des progrès tangibles, elles sont touchées de manière disproportionnée par les défis

auxquels est confrontée la région du Sahel dans son ensemble, tels que le terrorisme, les conflits régionaux, la pauvreté, le sous-développement et les changements climatiques. Le Gouvernement tchadien compte plus que jamais sur l'appui international pour surmonter les causes profondes de cette fragilité.

82. **M^{me} Stoeva** (Bulgarie) dit que l'égalité des genres ne devrait pas se faire au détriment des hommes ou de la société, mais que les générations futures paieraient un lourd tribut si elles ne parvenaient pas à en faire une réalité. L'année 2022 marque le quarantième anniversaire du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et pourtant la pleine égalité des genres n'a été atteinte nulle part dans le monde. Même lorsque les États ont fait des progrès notables, il reste de nombreuses lacunes à combler en matière d'égalité des sexes. La Bulgarie ne cesse de déployer des efforts pour renforcer l'autonomie des femmes, notamment par le biais d'une stratégie nationale qui s'est fixée l'objectif ambitieux d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes. L'égalité des genres et la non-discrimination sont également inscrites dans l'ordonnancement juridique bulgare et sont donc irrévocables. Plus généralement, un consensus social s'est dégagé en faveur de l'autonomisation des femmes, reconnaissant qu'elle est une condition préalable fondamentale du développement durable et un moteur essentiel de la prospérité.

83. Plusieurs études ont montré que la présence d'un plus grand nombre de femmes et de filles dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques se traduisait par une augmentation du nombre d'emplois et une croissance du PIB. Selon Eurostat, la Bulgarie se classe au premier rang de l'Union européenne pour la proportion de femmes spécialistes des technologies de l'information et de l'informatique et au troisième rang pour le nombre d'étudiantes dans ce domaine. La Bulgarie dépasse également la moyenne de l'Union européenne en ce qui concerne le nombre de femmes scientifiques ou d'ingénieures. Près de la moitié des postes de direction en Bulgarie sont occupés par des femmes, ce qui la place au deuxième rang des pays de l'Union européenne. Le nombre de femmes dans des professions qui étaient jusqu'à là l'apanage des hommes, comme l'armée et la police, a également augmenté.

84. **M^{me} Carty** (États-Unis d'Amérique) dit que le monde est très différent de ce qu'il était lorsque la Troisième Commission s'est réunie en 2021. Il se remet des effets de la COVID-19, mais les défis posés par les changements climatiques et l'invasion non provoquée de l'Ukraine par la Russie ont provoqué des crises

alimentaires, énergétiques et humanitaires dans le monde entier. Les retombées sociales et économiques de ces crises ont touché plus durement les femmes et les filles, en particulier celles qui sont confrontées à des formes de discrimination multiples et croisées. À l'échelle mondiale, on estime que les femmes auront perdu 800 milliards de dollars de revenus en 2020 à cause de la pandémie, 7 femmes sur 10 estiment que les violences verbales ou physiques de la part d'un partenaire sont devenues plus courantes, et plus de 11 millions de filles risquent de ne pas retourner à l'école.

85. Étant donné que les gens se tournent vers les pouvoirs publics et les institutions internationales pour trouver des solutions à ces réalités inacceptables, il est manifeste que le travail accompli par le système des Nations Unies est plus important que jamais. L'administration actuelle reconnaît que l'annulation par la Cour suprême des États-Unis du droit constitutionnel à l'avortement, établi de longue date depuis l'affaire *Roe v. Wade*, susciterait des inquiétudes quant à l'engagement des États-Unis en faveur de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes. Cette décision n'a toutefois pas modifié l'engagement du Gouvernement américain en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles, y compris le droit de toute personne à disposer de son corps. La délégation américaine plaidera donc en faveur de l'inclusion d'une formulation percutante dans les résolutions de la Troisième Commission afin d'améliorer l'accès des femmes et des filles aux services de santé sexuelle et reproductive ainsi que l'accès aux droits en matière de procréation, y compris à une éducation complète à la sexualité.

86. Les États-Unis se sont engagés à lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre en ligne et hors ligne et ont ainsi contribué à lancer le Partenariat mondial pour l'action contre le harcèlement et les abus en ligne fondés sur le genre, lors de la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme. La délégation américaine insistera pour que tous les projets de résolution contiennent des termes forts sur l'élimination de la violence sexuelle et fondée sur le genre en ligne. En outre, elle est déterminée à contrecarrer toute résistance au libellé convenu de longue date sur l'égalité des genres, la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes et l'éducation complète à la sexualité. La délégation américaine s'énorgueillit donc du fait que les personnes rescapées de violences sexuelles aient été reconnues pour la première fois dans une résolution autonome adoptée par consensus par l'Assemblée générale (A/RES/76/304) et qu'une résolution robuste sur l'égalité des genres dans

le contexte des élections ait été adoptée en septembre 2021 (A/RES/76/176), qui comprend la toute première référence consensuelle à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

87. L'anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et celui du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement devraient préparer le terrain à l'autonomisation des femmes et des filles partout dans le monde. Les femmes et les filles, dans toute leur diversité, doivent être incluses de manière significative à tous les stades de la prise de décisions, y compris dans la reconstruction après un conflit, la lutte contre les effets des changements climatiques et la mise en place d'un système résilient de préparation aux pandémies. La délégation américaine appelle donc à l'adoption par consensus de projets de résolution contenant un langage fort et progressiste sur les droits humains et l'égalité femmes-hommes.

88. **M. Islamuly** (Kazakhstan) dit qu'il convient d'établir des liens plus efficaces entre la promotion des femmes et les processus connexes du Programme 2030. Le Kazakhstan s'est toujours fortement engagé à garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et a été le premier pays d'Asie centrale à mettre en place un organe national de promotion de l'égalité des genres. Le Gouvernement kazakhstanaï a récemment approuvé un plan d'action sur l'égalité des genres et les droits des femmes qui vient compléter un cadre législatif déjà solide.

89. Les femmes représentent la moitié de la population active du Kazakhstan, le nombre d'entreprises dirigées par des femmes a augmenté de près de 10 % en 2021 et le pays a progressé de manière significative dans le classement du Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde, 2022, publié par le Forum économique mondial. Afin d'accroître le rôle des femmes dans la prise de décisions, le Gouvernement kazakhstanaï a instauré l'obligation pour les partis politiques d'inclure 30 % de femmes et de jeunes en plus dans les rangs des parlementaires. Pour remédier à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi qu'aux désavantages subis par les femmes en matière de perspectives d'avancement par rapport aux hommes, le Gouvernement kazakhstanaï collabore avec des partenaires internationaux, dont l'ONU, pour mettre en œuvre une série d'initiatives axées sur les femmes. En 2021, il a adopté un plan d'action national visant à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, a aboli une liste de 191 professions qui, jusqu'alors, étaient réservées aux hommes et a rejoint les Coalitions d'actions du Forum Génération

Égalité sur la justice et les droits économiques, et la violence fondée sur le genre.

90. La dimension de genre est un aspect essentiel des réformes historiques visant à créer un « Nouveau Kazakhstan » et demeure l'une des principales priorités du Gouvernement kazakhstanaï alors qu'il s'acquittera de son mandat au Conseil des droits de l'homme pour la période 2022-2024. Au niveau régional, le Kazakhstan s'emploie à mettre en œuvre un programme conjoint avec l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement afin que les femmes afghanes puissent recevoir une formation dans les universités du Kazakhstan, et s'efforce de mettre en œuvre le programme régional pour l'Asie centrale et l'Afghanistan dans le cadre de l'initiative Spotlight visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles fondée sur le genre. Au niveau national, le Kazakhstan s'attache à renforcer les sanctions liées à la violence domestique.

Déclarations faites au titre du droit de réponse

91. **M. Candido** (Éthiopie) dit que la traite des personnes constitue une violation grave des droits humains et représente une sérieuse atteinte à la dignité des êtres humains. Le Gouvernement éthiopien la condamne dans les termes les plus forts, applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles, y compris la traite, et a pris des mesures législatives et administratives qui s'imposaient en la matière. Il a fait preuve de sa détermination à demander des comptes aux auteurs d'inconduite sexuelle dans le nord de l'Éthiopie et a facilité les enquêtes menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Commission éthiopienne des droits de l'homme. Il a ensuite créé un groupe de travail interministériel chargé de mettre en œuvre les recommandations de l'équipe d'enquête, telles que la prestation de services de soutien psychosocial aux victimes de violences.

92. Il est regrettable que l'Espagne ait choisi d'utiliser à mauvais escient la déclaration qu'elle a faite devant la Troisième Commission pour lancer des accusations dépourvues de fondement contre l'Éthiopie. De telles allégations à l'encontre d'un État souverain ne permettront pas d'examiner plus avant la question de la situation des femmes et des filles au niveau national ni à la faire progresser. La Commission devrait servir de plate-forme pour promouvoir une coopération et une solidarité internationales véritables en matière d'élimination des violences sexuelles, plutôt que de se faire l'écho de fausses accusations portées à l'encontre d'autres États Membres.

93. **M^{me} Bafrani** (République islamique d'Iran) dit que son pays s'engage à protéger la dignité et les droits des femmes, à lutter contre toute les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes et des filles et à protéger leur liberté d'expression et de réunion pacifique. Bien que le Gouvernement iranien doive s'acquitter de son devoir constitutionnel en protégeant la liberté d'expression et de réunion pacifique, la violence et le trouble à l'ordre public ne doivent pas, pour autant, être assimilés à des rassemblements pacifiques. Conformément aux obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, les pays occidentaux, en particulier l'Allemagne et la France, devraient s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures de la République islamique d'Iran et d'inciter ses citoyens à commettre des actes de violence. Les droits humains revêtent une importance intrinsèque pour la République islamique d'Iran et ne sont pas un outil à utiliser contre des adversaires. L'application du principe du « deux poids, deux mesures » et la politisation ne servent qu'à affaiblir les discussions sur des sujets tels que la promotion des femmes.

94. **M. Galstyan** (Arménie) dit que la quasi-totalité de la déclaration nationale de l'Azerbaïdjan sur la promotion des femmes est axée sur l'Arménie, ce qui en dit long sur les priorités de ce pays en matière d'égalité des genres. À l'inverse, la déclaration nationale de l'Arménie met l'accent sur l'autonomisation des femmes, la protection des droits des femmes, les besoins humanitaires des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après-conflit et l'élimination de la violence fondée sur le genre. La délégation arménienne condamne des cas confirmés très spécifiques d'actes criminels violents et abjects commis par les forces armées azerbaïdjanaises à l'encontre du personnel militaire féminin arménien. La délégation de l'Azerbaïdjan garde le silence sur ces faits, se contentant au contraire de répéter sa propagande anti-arménienne habituelle, ses propos mensongers et sa désinformation flagrante pour tenter de détourner l'attention des États Membres de l'emploi continu de la force et de la menace d'emploi de la force dont il est coutumier. L'Arménie a déjà répondu à ces accusations à de multiples reprises dans des cadres et sous des points de l'ordre du jour appropriés.

95. Les actions réelles de l'Azerbaïdjan sur le terrain, notamment l'attaque et l'invasion du territoire de l'Arménie, la négation de l'existence même du Haut-Karabakh et de son peuple, ainsi que les violations quotidiennes de leurs droits humains fondamentaux, montrent que l'affirmation de la délégation azerbaïdjanaise selon laquelle elle est prête à

promouvoir la paix et à construire des relations de bon voisinage ne sont qu'un écran de fumée pour sa politique d'agression. Le dernier incident en date, qui remonte au 13 septembre 2022, prouve que cette politique d'agression risque de s'accroître en l'absence de la prise de mesures adéquates en matière d'application du principe de responsabilité. La prévention d'une nouvelle escalade et le rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région sont subordonnés au retrait complet, immédiat et inconditionnel des forces d'invasion azerbaïdjanaises du territoire souverain arménien. Mais il s'agit là d'un autre débat, sur lequel il faudra revenir plus tard.

96. **M. Biryukov** (Fédération de Russie) dit que la délégation ukrainienne fait à nouveau des déclarations mensongères. L'Ombudsman pour les droits de l'homme en Ukraine a lancé précédemment des accusations non fondées contre la Russie, mais les fantasmes sexuels choquants qu'elle a étalés au grand jour ont été considérés comme inappropriés par les représentants du régime de Kiev lui-même, et elle a été démise de ses fonctions avec pertes et fracas. Elle a admis avoir inventé ces histoires à la demande des dirigeants ukrainiens afin de garantir la poursuite de l'approvisionnement en armes occidentales.

97. En 2014, les forces armées ukrainiennes et les groupes nationalistes ont commis des atrocités dans la région du Donbass qui, selon les chiffres officiels de l'ONU, ont entraîné la mort de plus de 13 000 civils. Cela étant, des pays censés être des « bastions de la démocratie » se sont abstenus de condamner le meurtre d'une mère et de sa fille de 10 mois par les forces ukrainiennes, ou la publication en 2021, en violation flagrante de la loi, des données personnelles concernant une fillette de 12 ans qui avait cherché à s'abriter des forces ukrainiennes en demandant la protection de l'ONU, ou la violence sexuelle contre les femmes perpétrée par les groupes nationalistes dans la région du Donbass, qui est un fait dûment étayé, ou le bombardement de sites civils à Donetsk et dans les régions russes des Républiques populaires de Lougansk, de Kherson et de Zaporojie, ou l'emploi d'armes à sous-munitions, qui sont interdites par le droit international humanitaire. Des civils, principalement des femmes et des filles, meurent chaque jour à la suite d'attaques menées contre des structures civiles et des camps de réfugiés, tandis que les parrains du régime de Kiev se bornent à réagir en augmentant le flux d'armes vers l'Ukraine.

98. Les nazis ukrainiens, enivrés par leur propre impunité, continuent à commettre de nouvelles atrocités dans les territoires se trouvant sous le contrôle de Kiev. De nombreux clips vidéo sont disponibles en ligne,

montrant les châtiments médiévaux qu'infligent les nationalistes et parfois même des membres de la police ukrainienne aux femmes, qui sont attachées à des poteaux ou à des arbres, puis sont déshabillées et battues. Près de Moscou, des nazis bandéristes se sont livrés à des danses sataniques à la suite du meurtre ignoble de Darya Dugina, jeune journaliste et personnalité publique, un acte qui a été orchestré par le régime de Kiev. Le *New York Times* a récemment publié des documents confirmant que l'élite ukrainienne était impliquée dans son meurtre, mais n'avait apparemment pas consulté les États-Unis. Depuis 2014, la Fédération de Russie documente de manière méticuleuse tous les crimes commis par le régime de Kiev et leurs auteurs n'échapperont pas à la justice.

99. **M^{me} Ahmadova** (Azerbaïdjan) dit que la déclaration faite dans l'exercice du droit de réponse par le Représentant de l'Arménie démontre l'intention de ce pays d'utiliser la Commission afin de dissimuler ses efforts continus visant à se soustraire à ses engagements. L'Azerbaïdjan s'est vu contraint d'utiliser sa déclaration sur le point de l'ordre du jour à l'examen pour rejeter catégoriquement les allégations faites par la délégation arménienne dans sa déclaration politisée. Plutôt que de travestir la réalité, d'induire la communauté internationale en erreur, de se livrer à une interprétation fallacieuse de documents internationaux et d'inciter à l'hostilité et à la haine, l'Arménie devrait renoncer aux récits hostiles, cesser de diffuser, promouvoir ou encourager la propagande haineuse, s'engager à poursuivre et à sanctionner les auteurs des nombreux crimes de guerre dont la responsabilité lui incombe, réparer le préjudice causé à l'Azerbaïdjan et au peuple azerbaïdjanais, s'engager à normaliser ses relations avec les autres États sur la base du droit international, respecter en toute bonne foi ses obligations internationales, et appuyer les efforts visant à maintenir la paix et la stabilité dans la région.

100. **M. Galstyan** (Arménie) dit que la délégation de l'Azerbaïdjan souhaite apparemment couvrir de nombreux points de l'ordre du jour de la présente séance mais semble n'avoir rien à dire sur la question de la promotion des femmes. Les crimes de guerre, les atrocités et les autres violations flagrantes du droit international des droits humains et du droit international humanitaire perpétrés par les forces armées azerbaïdjanaises lors de l'agression de 2020 contre le Haut-Karabakh et des agressions plus récentes contre l'Arménie sont le résultat d'une politique menée depuis des décennies pour attiser la haine à l'encontre des Arméniens. La politique de déshumanisation des Arméniens que mène l'État azerbaïdjanais est un terreau propice à l'émergence d'atrocités, et les preuves

abondent en ce sens. Les rapports publiés par des organisations internationales, telles que le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, documentent clairement la nature systémique de cette propagande haineuse.

101. Des unités armées azerbaïdjanaises se massent actuellement à proximité de villes et de villages arméniens, ce qui constitue une menace imminente pour la population arménienne pacifique et représente une violation flagrante de ses droits humains fondamentaux. L'objectif de l'Azerbaïdjan consiste à terroriser la population civile en exerçant une pression psychologique qui la contraindra à se déplacer. Il faut mettre fin à ces agissements et les condamner à tous les niveaux.

102. **M^{me} Ahmadova** (Azerbaïdjan) dit que par ses commentaires irresponsables et dénués de pertinence, le Représentant de l'Arménie a de nouveau confirmé que son pays méritait incontestablement sa réputation de champion du crime de haine et de l'hypocrisie. Immédiatement après le conflit de novembre 2020, l'Azerbaïdjan a entamé un processus de normalisation des relations avec l'Arménie en se concentrant sur trois questions spécifiques : la délimitation et la démarcation de la frontière entre les deux pays, la conclusion, dans les meilleurs délais, d'un traité de paix, et la réouverture rapide des voies de transport dans la région, conformément aux déclarations trilatérales connexes de 2020 et 2021. L'Azerbaïdjan offre une occasion unique de consolider la paix dans la région et de garantir une coopération multilatérale mutuellement bénéfique, susceptible d'éliminer le risque de nouvelles guerres dans la région. Malgré le ferme appui donné par la communauté internationale à cette initiative et les efforts diplomatiques qui ont été déployés pour faire progresser le programme de normalisation, l'Arménie a fait tout son possible, en paroles et en actes, pour entraver le processus et revenir sur les accords conclus.

La séance est levée à 18 h 5.